



2019

Rapport de gestion



visana

A votre service, tout simplement.

Rapport de gestion

Rapports financiers

Aperçu

Résultat global 2019 du groupe Visana	5
Introduction des rapports financiers	6

Visana SA

Compte de pertes et profits	11
Bilan	14
Annexe	17
Rapport de révision	23

sana24 SA

Compte de pertes et profits	27
Bilan	28
Annexe	31
Rapport de révision	35

vivacare SA

Compte de pertes et profits	39
Bilan	42
Annexe	45
Rapport de révision	49

Galenos SA

Compte de pertes et profits	53
Bilan	56
Annexe	59
Rapport de révision	64

Visana Assurances SA

Compte de pertes et profits	69
Bilan	72
Annexe	75
Rapport de révision	80

Visana Services SA

Compte de pertes et profits	85
Bilan	86
Annexe	89
Rapport de révision	91

Corporate Governance

Structure de la conduite et organisation	93
Conseil d'administration	94
Direction	97
Principes de la conduite d'entreprise	98
Gestion des risques	100

Glossaire	102
Contact/Impressum	105

Aperçu général groupe Visana 2019

	2019			2018
	LAMal mio CHF	LCA/LAA mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF
Primes	2 392.9	1 165.6	3 558.5	3 493.9
Diminutions des produits	-9.0	-0.6	-9.6	-11.1
Réassurances	-0.1	-9.9	-10.0	-10.8
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	397.4	-	397.4	371.7
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-400.0	-	-400.0	-374.1
Autres produits de l'activité d'assurance	-	5.0	5.0	3.8
Produits de l'activité d'assurance	2 381.2	1 160.1	3 541.3	3 473.4
Prestations	-2 866.5	-817.6	-3 684.1	-3 508.4
Participations aux coûts/quotes-parts/recours	350.9	4.9	355.8	340.1
Réassurances	-	6.1	6.1	6.7
Prestations diverses	2.7	0.1	2.8	-0.4
Compensation des risques	227.5	-	227.5	235.7
Modification des provisions	26.7	-8.5	18.2	-28.5
Frais d'administration	-82.3	-199.0	-281.3	-299.1
Autres charges techniques	-	-42.3	-42.3	-57.4
Charges de l'activité d'assurance	-2 341.0	-1 056.3	-3 397.3	-3 311.3
Résultat de l'activité d'assurance	40.2	103.8	144.0	162.1
Résultat réalisé relatif au capital	18.1	43.4	61.5	94.9
Résultat non réalisé relatif au capital	57.8	nd*	57.8	-45.3
Résultat relatif au capital	75.9	43.4	119.3	49.6
Résultat divers	-0.7	-0.7	-1.4	-1.2
Impôts	-	-35.2	-35.2	-29.4
Résultat d'entreprise	115.4	111.3	226.7	181.1
* attesté selon CO			mio CHF	mio CHF
Provision pour cas d'assurance			2 326.4	2 343.8
			%	%
Taux combiné			-95.9	-95.3
Taux de sinistre			-88.0	-86.7
Taux de coûts			-7.9	-8.6
			mio CHF	mio CHF
Champs d'activité				
Primes Clientèle privée			3 096.4	3 054.2
Primes Clientèle entreprises			462.1	439.7
			Quantité	Quantité
Indices statistiques				
			1.1.2020	1.1.2019
Effectif des assurés Clientèle privée		846 000	855 200	826 900
Personnes assurées AOS		631 800	641 300	615 300
Entreprises assurées		16 000	16 000	13 300
			31.12.2019	31.12.2018
Collaborateurs et collaboratrices		1 390	1 346	1 286
Postes à plein temps		1 230	1 207	1 145

Visana reste solide

Pour l'exercice 2019, la clôture financière du groupe Visana est à nouveau positive.

Le produit de l'activité d'assurance du groupe Visana a augmenté de 67.9 millions de francs par rapport à l'année passée, passant à plus de 3.5 milliards de francs. Au 1^{er} janvier 2020, près de 846 000 personnes sont assurées chez nous comme particuliers. Le résultat de l'entreprise a augmenté de 45.6 millions de francs (plus 25.2%) et s'élève à 226.7 millions de francs.

Le résultat des activités d'assurance est de 144.0 millions de francs (2018: 162.1 millions), ce qui entraîne un taux combiné (rapport sinistre-coûts) de 95.9% pour le groupe Visana (2018: 95.3%). Le résultat de l'assurance-maladie obligatoire est de 40.2 millions de francs (2018: 84.5 millions) et celui du domaine des assurances complémentaires s'élève à 103.8 millions (2018: 77.6 millions).

Les placements de capitaux ont contribué de manière déterminante aux bons résultats du groupe Visana. Toutes les classes de placement importantes ont enregistré des hausses de cours, en particulier les actions, avec un rendement supérieur à 20%. Grâce aux taux d'intérêts toujours en baisse, les prix des immeubles et des obligations ont également augmenté. Cette évolution exceptionnelle tient principalement à la politique monétaire toujours expansionniste des banques centrales. Le différend commercial entre la Chine et les États-Unis et la lutte autour de la sortie britannique de l'UE n'ont pas suscité l'inquiétude des investisseurs.

Le groupe Visana affiche une grande stabilité financière et une solvabilité élevée. En tant que groupe, il remplit, largement et sans restriction, toutes les exigences en matière de besoins en capitaux pour

les assurances de base selon la LAMal ainsi que pour les assurances complémentaires selon la LCA. Une base financière forte et une gestion de la fortune responsable sont dans l'intérêt de nos assurées et assurés. Ces moyens permettent autant de compenser les fluctuations des marchés des capitaux, comme le repli survenu l'année passée, et du domaine actuariel, que de pouvoir faire face aux imprévus de manière appropriée.

Vous trouverez ci-dessous les détails des résultats du groupe Visana.

Visana SA

Visana SA présente un résultat actuariel de 33.2 millions de francs (2018: 74.3 millions). Le volume des primes a légèrement augmenté et s'élève à quelque 1.8 milliard de francs, de manière analogue à l'année passée. Les prestations d'assurance ont augmenté de près de 85.4 millions de francs et s'élèvent à 2.1 milliards de francs (2018: 2.0 milliards) et le fonds de compensation des risques a versé à Visana SA 317.0 millions de francs (2018: 320.6 milliards). Visana SA dispose en 2019 d'un effectif de 494 600 personnes assurées dans l'assurance de base (2018: 486 200).

Dans le domaine non actuariel, Visana SA présente un bénéfice de 77.1 millions de francs (2018: moins 14.5 millions), ce qui équivaut à un résultat d'entreprise de 110.3 millions de francs (2018: 59.8 millions).

sana24 SA

sana24 SA présente en 2019 un résultat positif de 0.7 million de francs (2018: moins 2.4 millions). Le volume des primes s'est élevé à 310.7 millions de

francs (2018: 297.2 millions) et les prestations d'assurance ont augmenté, atteignant 223.7 millions de francs (2018: 198.4 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont montés à 70.5 millions de francs (2018: 82.7 millions). sana24 SA dispose en 2019 d'un effectif de 81 900 personnes assurées dans l'assurance de base (2018: 82 900).

vivacare SA

En 2019 aussi, vivacare SA a obtenu un résultat positif de 2.5 millions de francs (2018: 6.5 millions). Le volume des primes s'est élevé à 206.3 millions de francs (2018: 175.2 millions) et les prestations d'assurance ont été de 165.8 millions de francs (2018: 146.6 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont montés à 30.5 millions de francs (2018: 13.3 millions). vivacare SA dispose en 2019 d'un effectif de 53 500 personnes assurées dans l'assurance de base (2018: 46 200).

Galenos SA

Galenos SA a obtenu un résultat positif de 4 millions de francs (2018: 5.1 millions). Le volume des primes s'est élevé à 60.5 millions de francs (2018: 62.4 millions) et les prestations d'assurance ont été de 63.9 millions de francs (2018: 64.8 millions). Les paiements du fonds de compensation des risques se sont montés à 11.1 millions de francs en 2018 et à 11.5 millions de francs en 2019. Galenos SA assure 13 500 personnes (2018: 13 300).

Visana Assurances SA

Le résultat actuariel de Visana Assurances SA a augmenté de 24.2 millions de francs par rapport à l'année précédente, passant à 101.7 millions de francs. Le volume des primes s'est élevé à environ 1.1 milliard de francs. Les prestations d'assurance ont augmenté de 28.4 millions de francs et s'élèvent à 0.8 milliard de francs. Dans le domaine non actuariel, un résultat de 42.3 millions de francs a pu être atteint (2018: 64.0 millions); un résultat d'entreprise de 109.2 millions de francs a pu être obtenu (2018: 112.1 millions). Le domaine de la clientèle privée présente un effectif de 725 000 personnes assurées (2018: 698 300) et le domaine de la clientèle entreprises assure environ 16 000 entreprises clientes (2018: 13 300).



Lorenz Hess,
président du conseil
d'administration



Angelo Egli,
président de la direction

Visana SA

Visana SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2019	2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		1 825.8	1 821.3	4.5
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.4	0.5	-0.1
Diminutions des produits sur les primes		-6.5	-8.0	1.5
Parts des primes de réassurance	1.10	0.0	0.0	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		294.3	280.9	13.4
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-296.2	-282.7	-13.5
Primes gagnées pour la facture propre		1 817.8	1 812.0	5.8
Prestations assurance obligatoire des soins		-2 342.8	-2 247.5	-95.3
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		-0.1	-0.2	0.1
Participations aux coûts		269.6	262.6	7.0
Prestations diverses	1.10	3.4	0.6	2.8
Modification des provisions actuarielles		31.8	-8.6	40.4
Modification des provisions pour la correction des primes		-	-0.1	0.1
Compensation des risques		317.0	320.6	-3.6
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-1 721.1	-1 672.6	-48.5
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/ 1.10	-63.5	-65.1	1.6
Résultat de l'activité d'assurance		33.2	74.3	-41.1
Résultat divers	1.3	-0.6	-0.3	-0.3
Résultat terrains et bâtiments	1.4	1.6	10.7	-9.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.5	76.1	-24.9	101.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		77.1	-14.5	91.6
Résultat d'entreprise	1.6	110.3	59.8	50.5

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance selon le rapport de gestion

	2019	2018	Modification
	AOS	AOS	AOS
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes	1 825.8	1 821.3	4.5
Diminutions des produits sur les primes	-6.5	-8.0	1.5
Parts des primes de réassurance	0.0	0.0	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	294.3	280.9	13.4
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-296.2	-282.7	-13.5
Primes gagnées pour la facture propre	1 817.4	1 811.5	5.9
Prestations	-2 342.8	-2 247.5	-95.3
Participations aux coûts	269.6	262.6	7.0
Prestations diverses	3.4	0.6	2.8
Modification des provisions actuarielles	31.8	-8.7	40.5
Modification des provisions pour la correction des primes	-	-0.1	0.1
Compensation des risques	317.0	320.6	-3.6
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-1 721.0	-1 672.5	-48.5
Charges d'exploitation pour la facture propre	-63.5	-65.1	1.6
Résultat de l'activité d'assurance	32.9	73.9	-41.0
Résultat divers	-0.6	-0.3	-0.3
Résultat terrains et bâtiments	1.6	10.7	-9.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	76.1	-24.9	101.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	77.1	-14.5	91.6
Résultat d'entreprise	110.0	59.4	50.6

2019	2018	Modification	2019	2018	Modification
IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
0.4	0.5	-0.1	1 826.2	1 821.8	4.4
-0.0	-0.0	-	-6.5	-8.0	1.5
-	-	-	0.0	0.0	-
0.0	0.0	-	294.3	280.9	13.4
-	-	-	-296.2	-282.7	-13.5
0.4	0.5	-0.1	1 817.8	1 812.0	5.8
-0.1	-0.2	0.1	-2 342.9	-2 247.7	-95.2
-	-	-	269.6	262.6	7.0
-0.0	-0.0	-	3.4	0.6	2.8
-	0.1	-0.1	31.8	-8.6	40.4
-	-	-	-	-0.1	0.1
-	-	-	317.0	320.6	-3.6
-0.1	-0.1	-	-1 721.1	-1 672.6	-48.5
-0.0	-0.0	-	-63.5	-65.1	1.6
0.3	0.4	-0.1	33.2	74.3	-41.1
-0.0	-0.0	-	-0.6	-0.3	-0.3
0.0	0.0	-	1.6	10.7	-9.1
0.0	-0.0	0.0	76.1	-24.9	101.0
0.0	-0.0	-0.0	77.1	-14.5	91.6
0.3	0.4	-0.1	110.3	59.8	50.5

Bilan actifs

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments		222.7	220.7	2.0
Placements financiers		1 230.4	1 129.3	101.1
Placements de capitaux	1.7	1 453.1	1 350.0	103.1
Comptes de régularisation actifs		149.1	174.7	-25.6
Créances sur des preneurs d'assurance	1.8	87.4	85.5	1.9
Créances par rapport aux offices		8.7	8.9	-0.2
Créances par rapport à des organisations proches	1.10	17.3	22.2	-4.9
Autres créances		1.1	0.6	0.5
Créances		114.5	117.2	-2.7
Disponibilités		342.3	251.3	91.0
Actifs		2 059.0	1 893.2	165.8

Bilan passifs

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	–
Réserves		940.7	880.9	59.8
Résultat annuel		110.3	59.8	50.5
Capital propre		1 051.1	940.8	110.3
Provisions actuarielles		396.6	428.4	–31.8
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		190.4	160.4	30.0
Provisions	1.9	587.0	588.8	–1.8
Dettes envers des tiers		6.1	6.1	–
Dettes envers des fournisseurs de prestations		165.6	143.6	22.0
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		163.2	143.1	20.1
Comptes de régularisation passifs		15.4	14.2	1.2
Dettes envers des offices		4.4	4.3	0.1
Dettes envers des fournisseurs et autres		0.0	0.0	–
Dettes envers des organisations proches	1.10	58.6	44.0	14.6
Dettes		413.3	355.3	58.0
Comptes de régularisation passifs		7.6	8.3	–0.7
Capitaux étrangers		1 007.9	952.4	55.5
Passifs		2 059.0	1 893.2	165.8

Compte des mouvements financiers

	2019	2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	271.5	140.5	131.0
Résultat d'entreprise	110.3	59.8	50.5
Modification des placements de capitaux	-56.6	48.1	-104.7
Modification des créances	2.7	-17.8	20.5
Modification des provisions	-1.8	8.6	-10.4
Modification des comptes de régularisation actifs	25.6	14.8	10.8
Modification des dettes	58.0	76.8	-18.8
Modification des comptes de régularisation passifs	-0.7	2.0	-2.7
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	137.5	192.3	-54.8
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	318.0	366.5	-48.5
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-321.9	-427.8	105.9
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-3.9	-61.3	57.4
Mouvement d'argent net	133.6	131.0	2.6
Etat final du fonds	405.1	271.5	133.6
Disponibilités	342.3	251.3	91.0
Liquidités	62.8	20.2	42.6
Liquidités du fonds attestées	405.1	271.5	133.6

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	LAMal
	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2018	880.9
Etat 31.12.2018 avant l'emploi du résultat	881.0
Attribution résultat d'entreprise 2018	59.8
Etat 31.12.2018 après l'emploi du résultat	940.8

Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2019	940.7
Etat 31.12.2019 avant l'emploi du résultat	940.8
Attribution résultat d'entreprise 2019	110.3
Etat 31.12.2019 après l'emploi du résultat	1 051.1

1. Annexe

Visana SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **monnaies étrangères** sont converties en francs suisses au cours du jour (compte pertes et profits), ou au cours de fin d'année (bilan).

Les **terrains et les immeubles** sont présentés dans les placements de capital et comprennent aussi bien les immeubles de rendement que les immeubles à utilisation propre. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché. L'analyse a lieu annuellement, selon une méthode de la valeur de rendement affinée, en prenant en compte un taux d'intérêt de capitalisation qui est fonction des risques et les risques éventuels liés à la vente et/ou à la location.

Les immeubles en construction sont présentés dans le bilan selon les coûts générés et en fonction de la progression de la construction.

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent les obligations à leur valeur du marché;
- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché;
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds d'obligations et du marché monétaire, à leur valeur du marché;
- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées selon leur montant nominal, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Les **provisions pour les risques dans les placements de capitaux** représentent les volatilités à long terme du marché des capitaux. La provision est calculée en fonction du portefeuille complet et est validée chaque année au moyen d'un modèle externe de Value at Risk.

La provision pour risques dans les placements de capitaux se fonde sur les valeurs-cible suivantes:

- 10% de la valeur du cours des placements de capitaux à intérêt fixe plus
- 20% de la valeur du cours des actions et des placements semblables.

Les pourcentages sont basés sur des valeurs empiriques. Les provisions ciblées qui ont été calculées sur la base des pourcentages se situent entre les valeurs-cible, qui ont été calculées sur la base de deux expected shortfalls, l'un ayant un niveau de confiance de 95% et l'autre de 99%.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Visana SA est de 63.5 millions de francs pour 2019 (2018: 65.1 millions).

En raison de cette configuration, les collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble du groupe Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à Visana SA pour les membres du conseil d'administration (sept membres) s'est élevée à 164 700 francs en 2019 (2018: 155 300 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 21 200 francs (2018: 19 500 francs). Les indemnités du président du conseil d'administration se sont montées à 45 900 francs (2018: 46 600 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (sept membres pour 6,5 postes) se sont montées à 592 900 francs (2018: 647 200 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 102 300 francs (2018: 111 900 francs). L'indemnité la plus élevée proportionnellement s'est montée à 111 600 francs (2018: 161 200 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 21 100 francs (2018: 24 600 francs), et a été versée au responsable du ressort Finances. Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte de Visana.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat terrains et bâtiments

	2019	2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Rendement locatif	12.7	12.7	–
Produits divers	0.0	0.0	–
Produit adaptations à la valeur du marché	4.6	4.3	0.3
Produit terrains et bâtiments	17.3	17.0	0.3
Charge d'assurance	–0.1	–0.1	–
Frais administratifs	–0.6	–0.5	–0.1
Entretien et réparations	–3.7	–4.2	0.5
Dépenses diverses pour immeubles	–1.9	–1.8	–0.1
Dépenses pour adaptations à la valeur du marché	–9.4	–2.5	–6.9
Dépenses pour terrains et bâtiments	–15.7	–9.1	–6.6
Produit vente d'immeubles	–	2.8	–2.8
Résultat terrains et bâtiments	1.6	10.7	–9.1

1.5 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2019			2018		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Obligations	10.2	21.1	31.3	10.6	1.2	11.8
Actions	27.7	23.0	50.7	11.6	10.9	22.5
Placements collectifs	9.7	27.6	37.3	4.8	0.6	5.4
Instruments financiers dérivés	5.9	0.6	6.5	14.5	1.4	15.9
Participations	–	–	–	–	0.0	0.0
Liquidités	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3
Produit lié aux titres et aux placements divers	53.5	72.3	125.8	41.5	14.4	55.9
Obligations	–0.6	–4.3	–4.9	–1.1	–10.8	–11.9
Actions	–1.0	–2.3	–3.3	–0.5	–33.8	–34.3
Placements collectifs	–0.0	–0.9	–0.9	–1.8	–15.8	–17.6
Instruments financiers dérivés	–6.1	–1.3	–7.4	–13.9	–	–13.9
Participations	–	–0.0	–0.0	–	–	–
Liquidités	–0.5	–0.3	–0.8	–0.2	–0.3	–0.5
Dépenses relatives à l'administration de capital	–2.4	–	–2.4	–2.6	–	–2.6
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	–10.6	–9.1	–19.7	–20.1	–60.7	–80.8
Modification Provisions pour risques dans les placements de capitaux	–30.0	–	–30.0	–	–	–
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	12.9	63.2	76.1	21.4	–46.3	–24.9

1.6 Résultat d'entreprise

Le résultat de 110.3 millions de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.7 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché.

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments	222.7	220.7	2.0
Obligations	726.2	706.7	19.5
Actions	173.5	167.5	6.0
Placements collectifs	261.4	226.9	34.5
Instruments financiers dérivés	1.8	3.3	-1.5
Participations*	4.7	4.7	-
Liquidités	62.8	20.2	42.6
Placements financiers	1 230.4	1 129.3	101.1
Placements de capitaux	1 453.1	1 350.0	103.1
Valeur d'assurance-incendie des immeubles	233.9	227.7	6.2

* Visana Services SA, Berne, prestations de service dans le domaine de l'assurance, participation à 40% du capital propre

Dérivés pour la couverture des risques	Valeur du	Valeur du	Valeur du	Valeur du
	marché active	marché passive	marché active	marché passive
	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	CHF	CHF	CHF	CHF
Devises				
Opérations à terme	633 659	-	291 025	-
Actions				
Options	1 160 775	-	3 010 822	-

Les valeurs de réacquisition des dérivés sont présentées sous la position de bilan «Placements financiers» et se montent à 1.8 millions de francs (2018: 3.3 millions).

1.8 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	124.2	118.9	5.3
Réajustement sur créances	-36.8	-33.4	-3.4
Créances sur des preneurs d'assurance	87.4	85.5	1.9

1.9 Provisions

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	395.4	427.2	-31.8
Indemnités journalières LAMal	1.2	1.2	-
Provisions actuarielles	396.6	428.4	-31.8
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	190.4	160.4	30.0
Provisions	587.0	588.8	-1.8

1.10 Autres indications

Dettes éventuelles

Visana SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Transactions avec organisations proches

Bilan

	31.12.2019	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana Services SA	17.3	22.2
Dette du compte courant Visana Assurances SA	41.7	32.1
Dette du compte courant vivacare SA	7.9	5.6
Dette du compte courant sana24 SA	9.0	6.3

Comptes de pertes et profits

	2019	2018
	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	0.0	0.0
Charges d'exploitation	63.5	65.1
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.1	0.2
Rendement locatif	5.7	5.7

La réassurance est auprès de sana24 SA. Le rendement locatif attesté résulte de la location de bureaux à Visana Services SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent les paiements reçus pour les adaptations tarifaires rétroactives des années précédentes.

Transactions avec personnes proches

Aucune en 2019 (ni en 2018).

Evènements après le jour du bilan

Visana SA est sur la bonne voie et parée pour les effets à venir, qui ne peuvent pas encore être évalués, de la crise due au coronavirus (aucun en 2018).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

Visana SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 11 à 22) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre,

une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Berne, le 1^{er} avril 2020

sana24 SA

sana24 SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2019	2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		313.5	298.9	14.6
Diminutions des produits sur les primes		-2.4	-1.4	-1.0
Parts des primes de réassurance	1.9	-0.0	-0.0	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		63.5	57.3	6.2
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-63.9	-57.6	-6.3
Primes gagnées pour la facture propre		310.7	297.2	13.5
Prestations assurance obligatoire des soins		-267.8	-238.9	-28.9
Participations aux coûts		44.4	40.9	3.5
Prestations diverses		-0.3	-0.4	0.1
Modification des provisions actuarielles		-5.2	-8.4	3.2
Modification des provisions pour la correction des primes		-	0.0	-0.0
Compensation des risques		-70.5	-82.7	12.2
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-299.4	-289.5	-9.9
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/1.9	-9.5	-9.5	-
Résultat de l'activité d'assurance		1.8	-1.8	3.6
Résultat divers	1.3	0.0	-0.1	0.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	-1.1	-0.5	-0.6
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		-1.1	-0.6	-0.5
Résultat d'entreprise	1.5	0.7	-2.4	3.1

sana24 SA n'a pas d'assurés pour les indemnités journalières selon la LAMal; des comptes de pertes et profits ne sont donc pas nécessaires.

Bilan actifs

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers	1.6	131.1	132.2	-1.1
Placements de capitaux		131.1	132.2	-1.1
Comptes de régularisation actifs		40.0	25.1	14.9
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	25.1	23.9	1.2
Créances par rapport aux offices		5.3	4.7	0.6
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	9.0	6.3	2.7
Autres créances		0.0	0.0	-
Créances		39.4	34.9	4.5
Disponibilités		46.7	63.2	-16.5
Actifs		257.2	255.4	1.8

Bilan passifs

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	–
Réserves		80.7	93.1	–12.4
Résultat annuel		0.7	–2.4	3.1
Capital propre		81.5	90.8	–9.3
Provisions actuarielles		47.3	42.1	5.2
Provisions	1.8	47.3	42.1	5.2
Dettes envers des tiers		1.0	0.9	0.1
Dettes envers des fournisseurs de prestations		19.6	17.3	2.3
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		14.6	13.4	1.2
Comptes de régularisation passifs		3.1	1.3	1.8
Dettes envers des offices		0.3	0.3	–
Institution commune LAMal		40.0	25.1	14.9
Dettes		78.6	58.3	20.3
Comptes de régularisation passifs		49.8	64.2	–14.4
Capitaux étrangers		175.7	164.6	11.1
Passifs		257.2	255.4	1.8

Compte des mouvements financiers

	2019	2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	159.2	141.4	17.8
Résultat d'entreprise	0.7	-2.4	3.1
Modification des placements de capitaux	0.4	0.4	-
Modification des créances	-4.5	-13.0	8.5
Modification des provisions	5.2	8.4	-3.2
Modification des comptes de régularisation actifs	-14.9	-5.0	-9.9
Modification des dettes	20.3	14.0	6.3
Modification des comptes de régularisation passifs	-14.4	36.9	-51.3
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-7.2	39.3	-46.5
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-	-21.5	21.5
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-	-21.5	21.5
Remboursement de l'apport Visana Beteiligungen SA	-10.0	-	-10.0
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-10.0	-	-10.0
Mouvement d'argent net	-17.2	17.8	-35.0
Etat final du fonds	142.0	159.2	-17.2
Disponibilités	46.7	63.2	-16.5
Liquidités	95.3	96.0	-0.7
Liquidités du fonds attestées	142.0	159.2	-17.2

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle.

Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	AOS
	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2018	93.1
Etat 31.12.2018 avant l'emploi du résultat	93.2
Attribution résultat d'entreprise 2018	-2.4
Etat 31.12.2018 après l'emploi du résultat	90.8

Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2019	90.7
Remboursement de l'apport Visana Beteiligungen SA	-10.0
Etat 31.12.2019 avant l'emploi du résultat	80.8
Attribution résultat d'entreprise 2019	0.7
Etat 31.12.2019 après l'emploi du résultat	81.5

L'apport de 10 millions de francs, versé en 2015, a été remboursé à Visana Beteiligungen SA en 2019, sur la base d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral

1. Annexe

sana24 SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** comprennent des parts de fonds du marché monétaire en francs suisses, à leur valeur du marché, qui sont comptabilisées sous «Placements collectifs». Les **liquidités** sont par ailleurs présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances

échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de sana24 SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à sana24 SA est de 9.5 millions de francs pour 2019 (2018: 9.5 millions).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble du groupe Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à sana24 SA pour les membres du conseil d'administration (sept membres) s'est élevée à 23 400 francs en 2019 (2018: 20 800 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont éle-

vées à un total de 3000 francs (2018: 2600 francs). Les indemnités du président du conseil d'administration se sont montées à 6500 francs (2018: 6300 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (sept membres pour 6,5 postes) se sont montées à 84 200 francs (2018: 86 900 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 14 500 francs (2018: 15 000 francs). L'indemnité la plus élevée proportionnellement s'est élevée à 15 800 francs (2018: 21 600 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 3000 francs (2018: 3300 francs), et a été versée au responsable du ressort Finances. Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, et cetera, qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte de Visana.

1.3 Résultat d'entreprise

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2019			2018		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	0.1	-	0.1	0.1	-	0.1
Résultats relatifs aux titres et aux placements divers	0.1	-	0.1	0.1	-	0.1
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	-	-0.4	-0.4	-	-0.4	-0.4
Liquidités	-0.7	-	-0.7	-0.2	-	-0.2
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.1	-	-0.1	-0.0	-	-0.0
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-0.8	-0.4	-1.2	-0.2	-0.4	-0.6
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.7	-0.4	-1.1	-0.1	-0.4	-0.5

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de plus 0.7 millions de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché:

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	35.8	36.2	-0.4
Liquidités	95.3	96.0	-0.7
Placements financiers	131.1	132.2	-1.1
Placements de capitaux	131.1	132.2	-1.1

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	34.8	31.5	3.3
Réajustement sur créances	-9.7	-7.6	-2.1
Créances sur des preneurs d'assurance	25.1	23.9	1.2

1.8 Provisions

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	47.3	42.1	5.2
Provisions actuarielles	47.3	42.1	5.2

1.9 Autres indications

Dettes éventuelles

sana24 SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Transactions avec organisations proches**Bilan**

	31.12.2019	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF

Créance du compte courant Visana SA	9.0	6.3
-------------------------------------	-----	-----

Comptes de pertes et profits

	2019	2018
	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	0.0	0.0
Charges d'exploitation	9.5	9.5
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.1
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Transactions avec personnes proches

Aucune en 2019 (ni en 2018).

Evènements après le jour du bilan

sana24 SA est sur la bonne voie et parée pour les effets à venir, qui ne peuvent pas encore être évalués, de la crise due au coronavirus (aucun en 2018).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

sana24 SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de sana24 SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 27 à 34) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre,

une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Berne, le 1^{er} avril 2020

vivacare SA

vivacare SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2019	2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		206.4	176.3	30.1
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.1	0.1	–
Diminutions des produits sur les primes		–0.0	–1.0	1.0
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		34.0	27.6	6.4
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		–34.2	–27.8	–6.4
Primes gagnées pour la facture propre		206.3	175.2	31.1
Prestations assurance obligatoire des soins		–195.3	–171.0	–24.3
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		–0.1	–0.0	–0.1
Participations aux coûts		29.8	24.7	5.1
Prestations diverses		–0.2	–0.3	0.1
Modification des provisions actuarielles		0.4	–1.4	1.8
Modification des provisions pour la correction des primes		–	–0.0	0.0
Compensation des risques		–30.5	–13.3	–17.2
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		–195.9	–161.3	–34.6
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/1.9	–7.1	–6.8	–0.3
Résultat de l'activité d'assurance		3.3	7.1	–3.8
Résultat divers	1.3	–0.1	–0.2	0.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	–0.7	–0.4	–0.3
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		–0.8	–0.6	–0.2
Résultat d'entreprise	1.5	2.5	6.5	–4.0

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance selon le rapport de gestion

	2019	2018	Modification
	AOS mio CHF	AOS mio CHF	AOS mio CHF
Primes	206.4	176.3	30.1
Diminutions des produits sur les primes	-0.0	-1.0	1.0
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	34.0	27.6	6.4
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-34.2	-27.8	-6.4
Primes gagnées pour la facture propre	206.2	175.1	31.1
Prestations	-195.3	-171.0	-24.3
Participations aux coûts	29.8	24.7	5.1
Prestations diverses	-0.2	-0.3	0.1
Modification des provisions actuarielles	0.4	-1.3	1.7
Modification des provisions pour la correction des primes	-	-0.0	0.0
Compensation des risques	-30.5	-13.3	-17.2
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-195.8	-161.2	-34.6
Charges d'exploitation pour la facture propre	-7.1	-6.8	-0.3
Résultat de l'activité d'assurance	3.3	7.1	-3.8
Résultat d'exploitation divers	-0.1	-0.2	0.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.7	-0.4	-0.3
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	-0.8	-0.6	-0.2
Résultat d'entreprise	2.5	6.5	-4.0

2019	2018	Modification	2019	2018	Modification
IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
0.1	0.1	–	206.5	176.4	30.1
–0.0	–0.0	–	–0.0	–1.0	1.0
0.0	–	0.0	34.0	27.6	6.4
–	–	–	–34.2	–27.8	–6.4
0.1	0.1	–	206.3	175.2	31.1
–0.1	–0.0	–0.1	–195.4	–171.0	–24.4
–	–	–	29.8	24.7	5.1
–0.0	–0.0	–	–0.2	–0.3	0.1
–	–0.1	0.1	0.4	–1.4	1.8
–	–	–	–	–0.0	0.0
–	–	–	–30.5	–13.3	–17.2
–0.1	–0.1	–	–195.9	–161.3	–34.6
–0.0	–0.0	–	–7.1	–6.8	–0.3
0.0	–0.0	0.0	3.3	7.1	–3.8
–0.0	–0.0	–	–0.1	–0.2	0.1
–0.0	–	–0.0	–0.7	–0.4	–0.3
–0.0	–0.0	–	–0.8	–0.6	–0.2
0.0	–0.0	0.0	2.5	6.5	–4.0

Bilan actifs

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers		92.0	92.8	-0.8
Placements de capitaux	1.6	92.0	92.8	-0.8
Comptes de régularisation actifs		6.3	3.4	2.9
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	14.0	13.2	0.8
Créances par rapport aux offices		1.1	0.9	0.2
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	7.9	5.6	2.3
Autres créances		0.0	0.0	-
Créances		23.0	19.7	3.3
Disponibilités		65.0	45.8	19.2
Actifs		186.3	161.7	24.6

Bilan passifs

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	–
Réserves		84.2	82.7	1.5
Résultat annuel		2.5	6.5	–4.0
Capital propre		86.8	89.3	–2.5
Provisions actuarielles		34.2	34.6	–0.4
Provisions	1.8	34.2	34.6	–0.4
Dettes envers des tiers		0.6	0.6	–
Dettes envers des fournisseurs de prestations		14.4	11.0	3.4
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		12.8	10.0	2.8
Comptes de régularisation passifs		1.2	1.6	–0.4
Dettes envers des offices		0.7	0.6	0.1
Institution commune LAMal		6.3	3.4	2.9
Dettes		36.0	27.2	8.8
Comptes de régularisation passifs		29.3	10.6	18.7
Capitaux étrangers		99.5	72.4	27.1
Passifs		186.3	161.7	24.6

Compte des mouvements financiers

	2019	2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	102.4	104.3	-1.9
Résultat d'entreprise	2.5	6.5	-4.0
Modification des placements de capitaux	0.4	0.4	-
Modification des créances	-3.3	-5.8	2.5
Modification des provisions	-0.4	1.4	-1.8
Modification des comptes de régularisation actifs	-2.9	0.7	-3.6
Modification des dettes	8.8	3.8	5.0
Modification des comptes de régularisation passifs	18.7	7.6	11.1
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	23.8	14.6	9.2
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-	-16.5	16.5
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-	-16.5	16.5
Remboursement de l'apport Visana Beteiligungen SA	-5.0	-	-5.0
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-5.0	-	-5.0
Mouvement d'argent net	18.8	-1.9	20.7
Etat final du fonds	121.2	102.4	18.8
Disponibilités	65.0	45.8	19.2
Liquidités	56.2	56.6	-0.4
Liquidités du fonds attestées	121.2	102.4	18.8

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle.

Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	LAMal
	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2018	82.7
Etat 31.12.2018 avant l'emploi du résultat	82.8
Attribution résultat d'entreprise 2018	6.5
Etat 31.12.2018 après l'emploi du résultat	89.3
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2019	89.2
Remboursement de l'apport Visana Beteiligungen SA	-5.0
Etat 31.12.2019 avant l'emploi du résultat	84.3
Attribution résultat d'entreprise 2019	2.5
Etat 31.12.2019 après l'emploi du résultat	86.8

L'apport de 5 millions de francs, versé en 2015, a été remboursé à Visana Beteiligungen SA en 2019, sur la base d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral.

1. Annexe

vivacare SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** comprennent des parts de fonds du marché monétaire en francs suisses, à leur valeur du marché, qui sont comptabilisées sous «Placements collectifs». Les **liquidités** sont par ailleurs présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de vivacare SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à vivacare SA est de 7.1 millions de francs pour 2019 (2018: 6.8 millions).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble du groupe Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à vivacare SA pour les membres du conseil d'administration (sept membres) s'est élevée à 16 100 francs en 2019 (2018: 13 400 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 2 100 francs (2018: 1 700 francs). Les indemnités du président du conseil d'administration se sont montées à 4 500 francs (2018: 4 000 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (sept membres pour 6,5 postes) se sont montées à 57 900 francs (2018: 55 700 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 10 000 francs (2018: 9 600 francs). L'indemnité la plus élevée proportionnellement s'est élevée à 10 900 francs (2018: 13 900 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 2 100 francs (2018: 2 100 francs), et a été versée au responsable du ressort Finances. Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte de Visana.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2019			2018		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	0.2	–	0.2	0.2	–	0.2
Produit titres et aux placements divers	0.2	–	0.2	0.2	–	0.2
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	–	–0.4	–0.4	–	–0.4	–0.4
Liquidités	–0.4	–	–0.4	–0.1	–	–0.1
Dépenses relatives à l'administration de capital	–0.1	–	–0.1	–0.1	–	–0.1
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	–0.5	–0.4	–0.9	–0.2	–0.4	–0.6
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	–0.3	–0.4	–0.7	–0.0	–0.4	–0.4

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de 2.5 millions de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché:

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	35.8	36.2	-0.4
Liquidités	56.2	56.6	-0.4
Placements financiers	92.0	92.8	-0.8
Placements de capitaux	92.0	92.8	-0.8

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	18.1	17.5	0.6
Réajustement sur créances	-4.1	-4.3	0.2
Créances sur des preneurs d'assurance	14.0	13.2	0.8

1.8 Provisions

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	33.8	34.2	-0.4
Indemnités journalières LAMal	0.4	0.4	-
Provisions actuarielles	34.2	34.6	-0.4
Provisions	34.2	34.6	-0.4

1.9 Autres indications

Dettes éventuelles

vivacare SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Transactions avec organisations proches**Bilan**

	31.12.2019	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana SA	7.9	5.6

Comptes de pertes et profits

	2019	2018
	mio CHF	mio CHF
Charges d'exploitation	7.1	6.8
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

Transactions avec personnes proches

Aucune en 2019 (ni en 2018).

Evènements après le jour du bilan

vivacare SA est sur la bonne voie et parée pour les effets à venir, qui ne peuvent pas encore être évalués, de la crise due au coronavirus (aucun en 2018).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

vivacare SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de vivacare SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 39 à 48) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre,

une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Berne, le 1^{er} avril 2020

Galenos AG

Galenos SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins, de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Comptes de pertes et profits

		2019	2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		46.4	48.2	-1.8
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.3	0.3	-
Primes assurances LCA		14.6	14.7	-0.1
Diminutions des produits sur les primes		-0.7	-0.7	-
Part de prime réassurance		-0.1	-0.1	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		5.6	5.9	-0.3
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-5.7	-6.0	0.3
Primes gagnées pour la facture propre		60.4	62.3	-1.9
Prestations assurance obligatoire des soins		-60.2	-61.1	0.9
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		-0.2	-0.1	-0.1
Prestations LCA		-15.4	-15.2	-0.2
Participations aux coûts LAMal		7.1	7.4	-0.3
Participations aux coûts LCA		4.9	4.5	0.4
Amortissements participation aux coûts LAMal et LCA		-0.0	-0.0	-
Prestations diverses LAMal et LCA		-0.1	-0.3	0.2
Modification des provisions actuarielles		-0.3	1.5	-1.8
Modification des provisions du secteur non assurance		-	0.1	-0.1
Compensation des risques		11.5	11.1	0.4
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-52.7	-52.1	-0.6
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2	-3.7	-5.2	1.5
Résultat de l'activité d'assurance		4.0	5.0	-1.0
Résultat divers		-0.0	-0.0	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.3	0.4	0.1	0.3
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		0.4	0.1	0.3
Bénéfice/perte avant impôt		4.4	5.1	-0.7
Impôts directs		-0.4	-0.0	-0.4
Résultat d'entreprise	1.4	4.0	5.1	-1.1

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance selon le rapport de gestion

	2019	2018	Modification	2019	2018
	AOS	AOS	AOS	IJ LAMal	IJ LAMal
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes	46.4	48.2	-1.8	0.3	0.3
Diminutions des produits sur les primes	-0.1	-0.0	-0.1	-0.0	0.0
Parts des primes de réassurance	-0.1	-0.1	-	-	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	5.6	5.9	-0.3	-	-
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-5.7	-6.0	0.3	-	-
Primes gagnées pour la facture propre	46.1	48.0	-1.9	0.3	0.3
Prestations	-60.2	-61.1	0.9	-0.2	-0.1
Participations aux coûts	7.1	7.4	-0.3	-	-
Prestations diverses	-0.2	-0.3	0.1	-0.0	-
Modification des provisions actuarielles	-0.3	2.2	-2.5	-0.0	0.1
Modification des provisions du secteur non assurance	-	-	-	-	-
Compensation des risques	11.5	11.1	0.4	-	-
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-42.1	-40.7	-1.4	-0.2	-
Charges d'exploitation pour la facture propre	-2.2	-2.6	0.4	-0.0	-0.1
Résultat de l'activité d'assurance	1.8	4.7	-2.9	0.1	0.2
Résultat d'exploitation divers					
Résultat relatif aux titres et aux placements divers					
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital					
Bénéfice/perte avant impôt					
Impôts directs					
Résultat d'entreprise					

Modification	2019	2018	Modification	2019	2018	Modification	2019	2018	Modification
IJ LAMal	Total LAMal	Total LAMal	Total LAMal	LCA	LCA	LCA	Total	Total	Total
mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
-	46.7	48.5	-1.8	14.6	14.7	-0.1	61.3	63.2	-1.9
-0.0	-0.1	-	-0.1	-0.6	-0.7	0.1	-0.7	-0.7	-0.0
-	-0.1	-0.1	-	-	-	-	-0.1	-0.1	-
-	5.6	5.9	-0.3	-	-	-	5.6	5.9	-0.3
-	-5.7	-6.0	0.3	-	-	-	-5.7	-6.0	0.3
-0.0	46.4	48.3	-1.9	14.0	14.0	-	60.4	62.3	-1.9
-0.1	-60.4	-61.2	0.8	-15.4	-15.2	-0.2	-75.8	-76.4	0.6
-	7.1	7.4	-0.3	4.9	4.5	0.4	12.0	11.9	0.1
-0.0	-0.2	-0.3	0.1	0.1	-0.0	0.1	-0.1	-0.3	-
-0.1	-0.3	2.3	-2.6	-0.0	-0.8	0.8	-0.3	1.5	-1.8
-	-	-	-	-	0.1	-0.1	-	0.1	-0.1
-	11.5	11.1	0.4	-	-	-	11.5	11.1	0.4
-0.2	-42.3	-40.7	-1.6	-10.4	-11.4	1.0	-52.7	-52.1	-0.6
0.1	-2.2	-2.7	0.5	-1.5	-2.5	1.0	-3.7	-5.2	1.5
-0.1	1.9	4.9	-3.0	2.1	0.1	2.0	4.0	5.0	-1.0
	-0.0	-	-	-0.0	-0.0	-	-0.0	-0.0	-
	0.0	0.2	-0.2	0.4	-0.1	0.5	0.4	0.1	0.3
	0.0	0.2	-0.2	0.4	-0.1	0.5	0.4	0.1	0.3
	1.9	5.1	-3.2	2.5	0.0	2.5	4.4	5.1	-0.7
	-	-	-	-0.4	-0.0	-0.4	-0.4	-0.0	-
	1.9	5.1	-3.2	2.1	0.0	2.1	4.0	5.1	-1.1

Bilan actifs

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers		69.8	68.4	1.4
Placements de capitaux	1.5	69.8	68.4	1.4
Placements immatériels	1.6	-	0.0	-0.0
Immobilisations corporelles	1.6	-	0.0	-0.0
Comptes de régularisation actifs		6.8	6.0	0.8
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	1.2	1.3	-0.1
Créances par rapport aux offices		0.4	0.3	0.1
Créances		1.6	1.6	-
Disponibilités		10.5	7.6	2.9
Actifs		88.7	83.6	5.1

Bilan passifs

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	–
Réserves LAMal		21.8	16.7	5.1
Réserves LCA		0.0	–	0.0
Résultat annuel		4.0	5.1	–1.1
Capital propre		25.9	21.9	4.0
Réserves actuarielles LAMal		13.5	13.2	0.3
Réserves actuarielles LCA		40.7	40.7	–
Réserves non actuarielles LCA		1.5	1.5	–
Provisions	1.8	55.7	55.4	0.3
Dettes envers des tiers		0.5	0.7	–0.2
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		5.8	4.8	1.0
Dettes envers des fournisseurs et autres		0.2	0.4	–0.2
Dettes		6.5	5.9	0.6
Comptes de régularisation passifs		0.6	0.4	0.2
Capitaux étrangers		62.8	61.7	1.1
Passifs		88.7	83.6	5.1

Compte des mouvements financiers

	2019	2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	40.4	20.4	20.0
Résultat d'entreprise	4.0	5.1	-1.1
Modification des placements de capitaux	-0.4	-1.6	1.2
Modification des biens immobiliers	0.0	0.0	-
Modification des placements immatériels	-	0.1	-0.1
Modification des créances	-	-0.2	0.2
Modification des provisions	0.3	20.9	-20.6
Modification des comptes de régularisation actifs	-0.8	-2.1	1.3
Modification des dettes	0.6	-0.4	1.0
Modification des comptes de régularisation passifs	0.2	0.2	-
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	3.9	22.0	-18.1
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	3.9	4.2	-0.3
Sortie d'argent provenant des biens immobiliers	0.0	-	0.0
Sortie d'argent provenant des placements immatériels	0.0	-	0.0
Sortie d'argent provenant des placements immatériels	-	-0.0	0.0
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-4.3	-6.3	2.0
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-0.4	-2.1	1.7
Versement du capital social	-	0.1	-0.1
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-	0.1	-0.1
Mouvement d'argent net	3.5	20.0	-16.5
Etat final du fonds	43.9	40.4	3.5
Disponibilités	10.5	7.6	2.9
Liquidités	33.4	32.8	0.6
Liquidités du fonds attestées	43.9	40.4	3.5

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle.

Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	LAMal	LCA
	mio CHF	mio CHF
Réserves 1.1.2018	16.7	1.7
Dissolution des réserves	–	–1.7
Fondation SA capital de l'organisation	0.1	–
Etat 31.12.2018 avant l'emploi du résultat	16.8	–
Attribution résultat d'entreprise 2018	5.1	0.0
Etat 31.12.2018 après l'emploi du résultat	21.9	0.0
Réserves 1.1.2019	0.1	–
Dissolution des réserves	21.8	0.0
Etat 31.12.2019 avant l'emploi du résultat	21.9	0.0
Attribution résultat d'entreprise 2019	1.9	2.1
Etat 31.12.2019 après l'emploi du résultat	23.8	2.1

1. Annexe

Galenos SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

L'évaluation s'effectue sur la base de critères unitaires. Est applicable le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs.

Les **monnaies étrangères** sont converties en francs suisses au cours du jour (compte pertes et profits), ou au cours de fin d'année (bilan).

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché;
- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent les obligations à leur valeur du marché;

- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres l'avoir calculé de la compensation des risques et les taux d'intérêt pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances** envers des tiers, tels que des preneurs d'assurance, organisations d'assurance, réassureurs, cantons et autres, sont inscrites au bilan à la valeur nominale et les amortissements dictés par les règles d'une bonne gestion commerciale sont pris en compte de manière appropriée.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles et non actuarielles** sont présentées selon la LAMal et la LCA et calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

L'indemnisation des membres du conseil d'administration (sept membres) s'est élevée à environ 8000 francs (2018: 181 600 francs). L'indemnité la plus élevée était de 2000 francs (2018: 54 700 francs). L'indemnisation de la direction (deux personnes en moyenne sur l'année) s'est montée à 431 400 francs bruts (2018: 411 400 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. L'indemnité la plus élevée était de 246 400 francs bruts (2018: 237 600 francs).

Honoraire de l'organe de révision

	2019	2018
	mio CHF	mio CHF
Honoraires pour prestations de service de révision	0.10	0.11
Honoraires pour autres prestations de service	0.00	0.03
Total honoraires	0.10	0.14

1.3 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2019			2018		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Obligations	0.2	0.9	1.1	0.3	0.3	0.6
Actions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3
Liquidités	–	–	–	–	0.0	0.0
Résultats relatifs aux titres et aux placements divers	0.2	0.9	1.1	0.3	0.6	0.9
Obligations	–0.0	–0.4	–0.4	–0.1	–0.5	–0.6
Actions	–	–0.0	–0.0	–	–0.1	–0.1
Liquidités	–0.3	–	–0.3	–0.0	–0.0	–0.0
Dépenses relatives à l'administration de capital	–0.0	–	–0.0	–0.1	–	–0.1
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	–0.3	–0.4	–0.7	–0.2	–0.6	–0.8
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	–0.1	0.5	0.4	0.1	–	0.1

1.4 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2019 mio CHF	31.12.2018 mio CHF
Résultat d'entreprise LAMal	1.9	5.1
Résultat d'entreprise LCA	2.1	0.0
Résultat d'entreprise	4.0	5.1
Réserves LAMal	–1.9	–5.1
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	2.1	0.0
Réserves LCA	–2.1	–0.0
Report à nouveau	–	–

1.5 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2019 mio CHF	31.12.2018 mio CHF	Modification mio CHF
Obligations	35.9	34.1	1.8
Actions	0.5	1.5	–1.0
Liquidités	33.4	32.8	0.6
Placements financiers	69.8	68.4	1.4
Placements de capitaux	69.8	68.4	1.4

1.6 Placements immatériels/immobilisations corporelles

	Placements immatériels	Immobilisations corporelles		
	mio CHF	Mobilier mio CHF	TED mio CHF	Total mio CHF
Valeurs au 1.1.2018				
Valeurs d'achat	0.1	0.1	0.2	0.3
Réajustements	-0.0	-0.1	-0.2	-0.3
Valeurs comptables	0.1	0.0	0.0	0.0
Augmentations	-	0.0	0.0	0.0
Diminutions	-	-	-	-
Formation de réajustements	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0
Modifications	-0.1	-0.0	0.0	-
Total	0.1	0.1	0.2	0.3
Réajustements	-0.1	-0.1	-0.2	-0.3

Valeurs au 31.12.2018

Valeurs comptables	0.0	0.0	0.0	0.0
---------------------------	------------	------------	------------	------------

Valeurs au 1.1.2019

Valeurs d'achat	0.1	0.1	0.2	0.3
Réajustements	-0.1	-0.1	-0.2	-0.3
Valeurs comptables	0.0	0.0	0.0	0.0
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions	-0.1	-0.1	-0.2	-0.3
Formation de réajustements	-	-0.0	-0.0	-0.0
Dissolution de réajustements	0.1	0.1	0.2	0.3
Modifications	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Total	-	-	-	-
Réajustements	-	-	-	-

Valeurs au 31.12.2019

Valeurs comptables	-	-	-	-
---------------------------	----------	----------	----------	----------

Tous les placements immatériels/immobilisation corporelles ont été vendus à Visana Services SA au 30 septembre 2019.

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	1.5	1.5	–
Réajustements de valeur créances	–0.3	–0.2	–0.1
Créances sur des preneurs d'assurance	1.2	1.3	–0.1

1.8 Provisions

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	13.1	12.8	0.3
Indemnités journalières LAMal	0.4	0.4	–
LCA	40.7	40.7	–
Provisions actuarielles	54.2	53.9	0.3
Provisions non actuarielles	1.5	1.5	–
Provisions	55.7	55.4	0.3

1.9 Autres indications

Dettes éventuelles

Aucune en 2019 (ni en 2018).

Moyenne annuelle des postes à plein temps

La moyenne du nombre de postes à plein temps sur l'année s'est élevée à 16, comme l'année précédente.

Transactions avec organisations proches

Aucune en 2019 (2018: versement du capital social de 0.1 million de francs par Visana Beteiligungen SA et apport de Visana Assurances SA de 22.5 millions de francs afin de garantir les provisions pour vieillissement LCA).

Evènements après le jour du bilan

Galenos SA est sur la bonne voie et parée pour les effets à venir, qui ne peuvent pas encore être évalués, de la crise due au coronavirus (aucun en 2018).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

Galenos SA, Berne

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Galenos SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 53 à 63) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels résumés, conformément aux Swiss GAAP RPC incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels résumés. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels résumés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels résumés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels résumés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels résumés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels résumés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels résumés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Autre information

Les chiffres comparatifs se composent des comptes annuels regroupés de l'Association Galenos Assurance-maladie et accidents pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018 et de Galenos SA du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018.

Ernst & Young SA

Marco Schmid

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

Berne, le 1^{er} avril 2020

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), pour l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et pour d'autres catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée).

Comptes de pertes et profits

		2019	2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurances LCA		1 000.6	984.7	15.9
Primes assurance-accidents obligatoire LAA		150.7	148.8	1.9
Part de la réassurance à la prime		-9.9	-10.7	0.8
Primes pour compte propre		1 141.4	1 122.8	18.6
Modification des reports de primes		-0.3	0.1	-0.4
Primes gagnées pour compte propre		1 141.1	1 122.9	18.2
Autres produits de l'activité d'assurance		5.0	3.8	1.2
Produits de l'activité technique		1 146.1	1 126.7	19.4
Paiements pour les cas d'assurance LCA		-686.2	-662.9	-23.3
Paiements pour les cas d'assurance LAA		-116.0	-111.5	-4.5
Part des réassureurs		6.1	6.7	-0.6
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre		-796.1	-767.7	-28.4
Modification des provisions actuarielles		-8.5	-11.6	3.1
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre		-804.6	-779.3	-25.3
Charge administrative pour compte propre	1.2	-197.5	-212.5	15.0
Autres charges techniques		-42.3	-57.4	15.1
Charges de l'activité actuarielle		-1 044.4	-1 049.2	4.8
Résultat actuariel		101.7	77.5	24.2
Produits issus des placements de capital	1.3	125.6	171.5	-45.9
Charges issues des placements de capital	1.4	-82.6	-106.9	24.3
Résultat des placements de capital		43.0	64.6	-21.6
Résultat d'exploitation		144.7	142.1	2.6
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt		-0.1	-	-0.1
Autres produits		0.0	-	0.0
Autres charges		-0.6	-0.6	-
Bénéfice/perte avant impôt		144.0	141.5	2.5
Impôts directs		-34.8	-29.4	-5.4
Résultat d'entreprise		109.2	112.1	-2.9

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2019	2018	Modification	2019	2018
	Frais de guérison LCA	Frais de guérison LCA	Frais de guérison LCA	Indemnités journalières LCA	Indemnités journalières LCA
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurances LCA	660.4	665.3	-4.9	295.3	276.6
Primes assurance-accidents obligatoire LAA	-	-	-	-	-
Part de la réassurance à la prime	-	-	-	-9.8	-10.7
Primes pour compte propre	660.4	665.3	-4.9	285.5	265.9
Modification des reports de primes	-	-	-	-	-
Prime gagnée pour compte propre	660.4	665.3	-4.9	285.5	265.9
Autres produits de l'activité d'assurance	3.0	1.9	1.1	-	-
Produits de l'activité technique	663.4	667.2	-3.8	285.5	265.9
Paiements pour les cas d'assurance LCA	-431.6	-427.4	-4.2	-234.5	-214.7
Paiements pour les cas d'assurance LAA	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	6.1	6.7
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-431.6	-427.4	-4.2	-228.4	-208.0
Modification des provisions actuarielles	7.9	-6.5	14.4	0.5	14.5
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-423.7	-433.9	10.2	-227.9	-193.5
Charge administrative pour compte propre	-138.5	-156.1	17.6	-31.2	-28.9
Autres charges techniques	-11.2	-11.3	0.1	-29.2	-43.6
Charges de l'activité actuarielle	-573.4	-601.3	27.9	-288.3	-266.0
Résultat actuariel	90.0	65.9	24.1	-2.8	-0.1
Produits issus des placements de capital					
Charges issues des placements de capital					
Résultat des placements de capital					
Résultat d'exploitation					
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt					
Autres produits					
Autres charges					
Bénéfice/perte avant impôt					
Impôts directs					
Résultat d'entreprise					
Capital propre					
en CHF					
en % des primes nettes					

Modification	2019	2018	Modification	2019	2018	Modification	2019	2018	Modification
Indemnités journalières LCA	Divers LCA	Divers LCA	Divers LCA	LAA	LAA	LAA	Total	Total	Total
mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
18.7	44.9	42.8	2.1	-	-	-	1000.6	984.7	15.9
-	-	-	-	150.7	148.8	1.9	150.7	148.8	1.9
0.9	-0.1	-	-0.1	-	-	-	-9.9	-10.7	0.8
19.6	44.8	42.8	2.0	150.7	148.8	1.9	1 141.4	1 122.8	18.6
-	-0.3	0.1	-0.4	-	-	-	-0.3	0.1	-0.4
19.6	44.5	42.9	1.6	150.7	148.8	1.9	1 141.1	1 122.9	18.2
-	0.1	0.1	-	1.9	1.8	0.1	5.0	3.8	1.2
19.6	44.6	43.0	1.6	152.6	150.6	2.0	1 146.1	1 126.7	19.4
-19.8	-20.1	-20.8	0.7	-	-	-	-686.2	-662.9	-23.3
-	-	-	-	-116.0	-111.5	-4.5	-116.0	-111.5	-4.5
-0.6	-	-	-	-	-	-	6.1	6.7	-0.6
-20.4	-20.1	-20.8	0.7	-116.0	-111.5	-4.5	-796.1	-767.7	-28.4
-14.0	-2.0	-1.7	-0.3	-14.9	-17.9	3.0	-8.5	-11.6	3.1
-34.4	-22.1	-22.5	0.4	-130.9	-129.4	-1.5	-804.6	-779.3	-25.3
-2.3	-6.1	-6.3	0.2	-21.7	-21.2	-0.5	-197.5	-212.5	15.0
14.4	-1.9	-2.5	0.6	-	-	-	-42.3	-57.4	15.1
-22.3	-30.1	-31.3	1.2	-152.6	-150.6	-2.0	-1044.4	-1049.2	4.8
-2.7	14.5	11.7	2.8	-	-	-	101.7	77.5	24.2
							125.6	171.5	-45.9
							-82.6	-106.9	24.3
							43.0	64.6	-21.6
							144.7	142.1	2.6
							-0.1	-	-0.1
							0.0	-	-
							-0.6	-0.6	-
							144.0	141.5	2.5
							-34.8	-29.4	-5.4
							109.2	112.1	-2.9
							424.2	345.2	79.0
							37.0	30.6	6.4

Bilan actifs

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Biens immobiliers		190.7	182.8	7.9
Participations	1.6	3.9	3.9	–
Papiers-valeurs à intérêts fixes		1 195.3	1 167.3	28.0
Hypothèques		29.6	32.2	–2.6
Actions		379.9	450.2	–70.3
Autres placements de capital	1.7	534.2	537.3	–3.1
Placements de capitaux		2333.6	2373.7	–40.1
Créances sur instruments financiers dérivés		5.8	10.2	–4.4
Disponibilités		341.0	204.0	137.0
Part des provisions actuarielles issues de la réassurance		0.6	0.7	–0.1
Créances résultant des activités d'assurance	1.8	70.0	64.2	5.8
Autres créances		8.7	10.0	–1.3
Compte de régularisation actif		13.6	15.6	–2.0
Actifs		2773.3	2678.4	94.9

Bilan Passif

		31.12.2019	31.12.2018	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions actuarielles	1.9	1 794.1	1 784.8	9.3
Provisions non actuarielles		380.3	382.5	-2.2
Provisions		2 174.4	2 167.3	7.1
Dettes résultant des activités d'assurance		0.1	-	0.1
Dettes résultant des activités d'assurance	1.10	42.8	45.5	-2.7
Autres passifs		2.8	2.5	0.3
Comptes de régularisation passifs		128.8	117.9	10.9
Dettes		174.4	165.9	8.5
Capitaux étrangers		2 348.9	2 333.2	15.7
Capital-actions		10.0	10.0	-
Réserves légales issues du bénéfice		5.0	5.0	-
Réserves volontaires issues du bénéfice		109.5	109.5	-
Bénéfice reporté/perte reportée		190.7	108.6	82.1
Résultat d'entreprise		109.2	112.1	-2.9
Capital propre		424.4	345.2	79.2
Passifs		2 773.3	2 678.4	94.9

Compte des mouvements financiers

	2019	2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds Disponibilités	204.0	236.5	-32.5
Résultat d'entreprise	109.2	112.1	-2.9
Modification des placements de capitaux	6.2	11.6	-5.4
Modification des créances sur instruments financiers dérivés	4.4	1.4	3.0
Modification des créances	-4.4	16.9	-21.3
Modification des provisions actuarielles	9.3	-11.1	20.4
Modification des provisions du secteur non assurance	-2.2	29.7	-31.9
Modification des comptes de régularisation actifs	2.0	-1.7	3.7
Modification des dettes sur instruments financiers dérivés	0.1	-	0.1
Modification des dettes	-2.4	-17.9	15.5
Modification des comptes de régularisation passifs	10.9	21.4	-10.5
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	133.1	162.4	-29.3
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	757.1	828.3	-71.2
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-723.2	-993.2	270.0
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	33.9	-164.9	198.8
Versement de dividende	-30.0	-30.0	-
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-30.0	-30.0	-
Mouvement d'argent net	137.0	-32.5	169.5
Etat final du fonds Disponibilités	341.0	204.0	137.0

Pour des raisons de synthèse administrative et donc de simplification des décomptes par rapport aux personnes assurées et aux fournisseurs de prestations, le mouvement d'argent des assurances complémentaires des frais de guérison se fait par le biais de Visana SA.

1. Annexe aux comptes annuels

Visana Assurances SA, sise à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les titres sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition. Il est formé des provisions pour la compensation des fluctuations boursières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les hypothèques et les prêts sont indiqués à la valeur du montant de la créance.

Les immeubles sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, plus les investissements augmentatifs et avec déduction des amortissements nécessaires et des réajustements de la valeur suite à d'éventuelles pertes de la valeur.

Les provisions pour fluctuations de cours sont calculées et intégrées à la plausibilité au moyen d'un modèle de mathématique financière sous forme

d'une considération globale pour titres, hypothèques et prêts. Elles sont présentées dans les provisions non actuarielles.

1.2 Comptes de pertes et profits

Les primes acquises ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Frais d'administration

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana Assurances SA selon un contrat d'externalisation. Les coûts sont attribués conformément à la clé de répartition définie dans le contrat. La part qui incombe à Visana Assurances SA est de 197.5 millions de francs pour 2019 (2018: 212.5 millions).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

1.3 Produits issus des placements de capital

	2019			2018		
	Produits mio CHF	Gains réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits mio CHF	Gains réalisés mio CHF	Total mio CHF
Immobilier	12.0	–	12.0	11.8	–	11.8
Papiers-valeurs à intérêts fixes	17.2	2.5	19.7	18.8	2.1	20.9
Hypothèques	0.4	–	0.4	0.4	–	0.4
Actions	13.0	48.9	61.9	13.8	54.9	68.7
Autres placements de capital*	6.1	25.5	31.6	7.2	62.5	69.7
Produits issus des placements de capital	48.7	76.9	125.6	52.0	119.5	171.5

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

1.4 Charges issues des placements de capital

	2019			2018		
	Amortissements et réajustements de la valeur**	Pertes réalisées	Total	Amortissements et réajustements de la valeur**	Pertes réalisées	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Biens immobiliers	-12.4	-	-12.4	-12.2	-	-12.2
Papiers-valeurs à intérêts fixes	-0.1	-2.6	-2.7	-0.1	-4.0	-4.1
Actions	-2.2	-47.2	-49.4	-38.2	-24.2	-62.4
Autres placements de capital*	-7.7	-10.4	-18.1	-3.4	-24.8	-28.2
Charges des placements de capital	-22.4	-60.2	-82.6	-53.9	-53.0	-106.9

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

** y compris charges diverses

1.5 Bilan

Actifs

Les placements de la fortune de Visana Assurances SA sont largement diversifiés et la stratégie de placement est fonction de la capacité de risque ainsi que des attentes relatives au rendement ou aux risques des différentes catégories de placements. En 2019, il en résulte une performance des placements de plus 10,04% (2018: moins 2,75%). Le résultat non réalisé relatif au capital se monte à plus 208.0 millions de francs au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018: moins 172.9 millions); ce résultat n'est toutefois pas déclaré, conformément à la présentation des comptes selon le CO.

L'année financière 2019 a surpris positivement. Toutes les classes de placement importantes ont enregistré des hausses de cours, en particulier les actions, avec un rendement supérieur à 20%. Grâce aux taux d'intérêts toujours en baisse, les prix des immeubles et des obligations ont également augmenté. Cette évolution exceptionnelle tient principalement à la politique monétaire toujours expansionniste des banques centrales. Le différend commercial entre la Chine et les États-Unis et la lutte autour de la sortie britannique de l'UE n'ont pas suscité l'inquiétude des investisseurs.

1.6 Participations

	31.12.2019	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF
Visana Services SA, Berne Prestations de services en matière d'assurance Capital-actions 6.5 millions de francs Participation 60% / part des voix et du capital 60%	3.9	3.9

1.7 Autres placements de capital

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements alternatifs	150.8	135.8	15.0
Placements de capital collectifs	383.4	401.5	-18.1
Autres placements de capital	534.2	537.3	-3.1

Dérivés pour la couverture des risques	Valeur du marché active	Valeur du marché passive	Valeur du marché active	Valeur du marché passive
	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Devises				
Opérations à terme	2.4	0.1	1.2	–
Actions				
Options	3.4	–	9.0	–
Dérivés pour la couverture des risques	5.8	0.1	10.2	–

1.8 Créances résultant des activités d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	27.9	31.4	–3.5
Sociétés d'assurance	0.4	0.7	–0.3
Créances envers des organisations proches	41.7	32.1	9.6
Créances résultant des activités d'assurance	70.0	64.2	5.8

Passifs

1.9 Provisions actuarielles selon les positions

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Reports de primes	1.8	1.5	0.3
Provisions pour sinistres	339.5*	330.6*	8.9
Provisions de sécurité/provisions pour fluctuations	820.8	827.1	–6.3
Provisions pour vieillissement	344.7	351.4	–6.7
Provisions pour participation à l'excédent	48.0	44.3	3.7
Capitaux de couverture des rentes	91.8	87.7	4.1
Autres provisions techniques	147.5	142.2	5.3
Provisions	1 794.1	1 784.8	9.3

* Les provisions pour sinistres sont exprimées à leur valeur brute. La part des provisions actuarielles issues de la réassurance se monte à 0.6 millions de francs (2018: 0.7 millions)

1.10 Dettes résultant des activités d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dettes envers les preneurs d'assurance	33.2	39.8	–6.6
Dettes diverses	9.6	5.7	3.9
Dettes résultant des activités d'assurance	42.8	45.5	–2.7

1.11 Justification des fonds propres

mio CHF

Capital-actions		10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2018		5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2018		109.5
Bénéfice reporté/perte reportée 31.12.2018		108.6
Attribution résultat d'entreprise 2018		112.1
Versement de dividende	30.0	
Attribution au bénéfice reporté	82.1	
Etat au 31.12.2018		345.2

Capital-actions		10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2019		5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2019		109.5
Bénéfice reporté/perte reportée 31.12.2019		190.7
Attribution résultat d'entreprise 2019		109.2
Etat au 31.12.2019		424.4

1.12 Dettes éventuelles

La société appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Des placements de fortune sont effectués sous forme de Private Markets (Private Equity et Private Debt) en plusieurs monnaies. Le 31 décembre 2019, le volume de souscription de ces programmes était de 364.4 millions de francs (2018: 279.0 millions), dont 141.8 millions de francs n'avaient pas encore été retirés au 31 décembre 2019 (2018: 71.9 millions).

En raison des placements de la fortune, Visana Assurances SA est exposée au risque de changement des marchés. Dans la politique de placement, des

instruments financiers dérivés sont employés pour se protéger contre la fluctuation des cours. Le 31 décembre 2019, le volume de contrats des instruments financiers dérivés sur devises était de 379.1 millions de francs (2018: 324.5 millions). Les contrats ouverts sont couverts par des placements de base correspondants.

1.13 Honoraires de la révision

L'honoraire de révision du groupe Visana est payé par le biais de Visana Services SA et calculé conformément à la clé de répartition définie.

1.14 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2019	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF
Résultat d'entreprise	109.2	112.1
Bénéfice reporté	190.7	108.6
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	299.9	220.7
Prélèvement du dividende brut	-35.0	-30.0
Report à nouveau	264.9	190.7

2. Rapport sur la situation

Evaluation des risques

Le groupe Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe. L'évaluation des risques est effectuée chaque année au moyen d'analyses (assessments). Sous la haute responsabilité du conseil d'administration, la direction et les différents responsables des processus élaborent des profils de risques adaptés aux niveaux de responsabilité, avec des scénarios de risque spécifiques, axés sur l'avenir. Les influences et les développements externes et internes à l'entreprise sont pris en compte et analysés. En complément à la mise en place systématique des réglementations et des instructions déterminant les activités opérationnelles, les effets et la vraisemblance de la survenance de risques sont évalués et des mesures sont déposées. Une équipe de gestion des risques coordonne le processus ainsi que les rapports sur les résultats et surveille la réalisation des mesures définies.

Evènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à relever en 2019.

Perspectives d'avenir

Visana Assurances SA continuera à proposer, conformément au but et aux principes de l'organisation, des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et d'autres catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée).

Visana Assurances SA est sur la bonne voie et parée pour les effets à venir, qui ne peuvent pas encore être évalués, de la crise due au coronavirus (aucun en 2018).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

Visana Assurances SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Assurances SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 69, 72 à 79, sans rapport de la situation) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviser agréée

Berne, le 1^{er} avril 2020

Visana Services SA

La société de services Visana Services SA assume la gestion opérationnelle de Visana SA, de sana24 SA, de vivacare SA et de Visana Assurances SA. Tous les collaborateurs sont employés par Visana Services SA.

Comptes de pertes et profits

	2019	2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Produit des prestations de service	255.8	272.5	-16.7
Produit net de l'activité des prestations de services	255.8	272.5	-16.7
Frais de personnel	-143.3	-139.9	-3.4
Frais de marketing	-83.9	-99.6	15.7
Frais de location et d'entretien	-12.0	-11.5	-0.5
Charges administratives diverses	-14.8	-20.5	5.7
Charges diverses	-110.7	-131.6	20.9
Amortissements	-1.8	-1.0	-0.8
Frais administratifs	-255.8	-272.5	16.7
Résultat de l'activité des prestations de services	-	-	-
Produit financier	0.0	0.0	-
Charge financière	-0.2	-0.1	-0.1
Impôts directs	-0.0	-0.0	-
Résultat d'entreprise	-0.2	-0.1	-0.1

Bilan actifs

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Disponibilités	60.9	69.3	-8.4
Créances résultant de livraisons et de prestations	4.6	4.4	0.2
Réajustement sur créances	-4.1	-3.9	-0.2
Autres créances à court terme	0.4	0.8	-0.4
Créances	0.9	1.3	-0.4
Comptes de régularisation actifs	8.1	7.4	0.7
Fonds de roulement	69.9	78.0	-8.1
Immobilisations corporelles	1.6	1.0	0.6
Actifs immobilisés	1.6	1.0	0.6
Actifs	71.5	79.0	-7.5

Bilan passifs

	31.12.2019	31.12.2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dettes résultant de livraisons et de prestations	9.1	7.1	2.0
Compte courant Visana SA avec intérêt	17.3	22.2	-4.9
Autres dettes à court terme	0.9	1.7	-0.8
Dettes	27.3	31.0	-3.7
Comptes de régularisation passifs	26.9	30.4	-3.5
Provisions à court terme	4.3	4.4	-0.1
Capitaux étrangers à court terme	58.5	65.8	-7.3
Provisions à long terme	1.6	1.6	-
Capitaux étrangers à long terme	1.6	1.6	-
Capital-actions	6.5	6.5	-
Réserves légales issues du bénéfice	0.3	0.3	-
Bénéfice reporté	4.8	4.9	-0.1
Résultat d'entreprise	-0.2	-0.1	-0.1
Capital propre	11.4	11.6	-0.2
Passifs	71.5	79.0	-7.5

Compte des mouvements financiers

	2019	2018	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds Disponibilités	69.3	54.2	15.1
Résultat d'entreprise	-0.2	-0.1	-0.1
Modification des biens immobiliers	1.8	1.0	0.8
Modification des créances	0.4	0.2	0.2
Modification des comptes de régularisation actifs	-0.7	-	-0.7
Modification des dettes	-3.7	14.7	-18.4
Modification des comptes de régularisation passifs	-3.5	0.5	-4.0
Modification des provisions à court terme	-0.1	0.1	-0.2
Modification des provisions à long terme	-	-0.1	0.1
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-6.0	16.3	-22.3
Entrée d'argent provenant des biens immobiliers	0.0	0.2	-0.2
Sortie d'argent provenant des biens immobiliers	-2.4	-1.4	-1.0
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-2.4	-1.2	-1.2
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-	-	-
Mouvement d'argent net	-8.4	15.1	-23.5
Etat final du fonds Disponibilités	60.9	69.3	-8.4

1. Annexe aux comptes annuels

Visana Services SA, sise à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

Produit des prestations de service

Le produit des prestations de services comprend des frais administratifs réglés et refacturés à Visana SA et à Visana Assurances SA ainsi qu'à sana24 SA et à vivacare SA.

CO article 959c

Les soldes des devises étrangères dans les disponibilités sont convertis selon le cours du jour de référence ou de la fin de l'année.

Moyenne annuelle des postes à plein temps

La moyenne du nombre de postes à plein temps sur l'année s'est élevée à 1188 (2018: 1179).

Dettes non présentées dans le bilan, issues de contrats de bail à long terme

	31.12.2019	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF
Contrats de bail à long terme avec échéance restante de plus de 12 mois après le jour du bilan	7.9	8.7
dont arrivant à échéance dans 1 à 5 ans	7.0	7.3
dont arrivant à échéance après 5 ans	0.9	1.4

Garantie de location sans dépôt 0.0 millions de francs, avec échéance en 2029

Dettes avec des organisations proches

	31.12.2019	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF
Dettes du compte courant Visana SA avec intérêt	17.3	22.2
Autres dettes à court terme Visana Assurances SA	0.3	0.3

Honoraire de l'organe de révision

	2019	2018
	mio CHF	mio CHF
Honoraires pour prestations de service de révision	0.39	0.44
Total honoraires	0.39	0.44

L'honoraire de l'organe de révision se rapporte à Visana Services SA et aux entreprises gérées par cette dernière.

2. Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

Le conseil d'administration propose l'emploi suivant du résultat au bilan:

	31.12.2019	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF
Résultat d'entreprise	-0.21	-0.10
Bénéfice reporté	4.89	4.99
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	4.68	4.89
Attribution aux réserves légales	-	-
Report à nouveau	4.68	4.89

3. Rapport sur la situation

Postes à plein temps

Concernant la moyenne annuelle du nombre de postes à plein temps, nous renvoyons à l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des risques

Le groupe Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe. L'évaluation des risques est effectuée chaque année au moyen d'analyses (assessments). Sous la haute responsabilité du conseil d'administration, la direction et les différents responsables des processus élaborent des profils de risques adaptés aux niveaux de responsabilité, avec des scénarios de risque spécifiques, axés sur l'avenir. Les influences et les développements externes et internes à l'entreprise sont pris en compte et analysés. En complément à la mise en place systématique des réglementations et des instructions déterminant les activités opérationnelles, les effets et la vraisemblance de la

survenance de risques sont évalués et des mesures sont déposées. Une équipe de gestion des risques coordonne le processus ainsi que les rapports sur les résultats et surveille la réalisation des mesures définies.

Evènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à relever en 2019.

Perspectives d'avenir

Visana Services SA continuera à assumer la gestion opérationnelle de Visana SA, de sana24 SA, de vivacare SA, de Visana Assurances SA et, à partir de 2020, de Galenos SA. Indépendamment de la crise due au coronavirus, les entreprises d'assurance opérationnelles assumeront les coûts générés, à l'avenir aussi, et Visana Services SA ne sera donc concernée qu'indirectement.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

Visana Services SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Services SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 85 à 90, sans rapport de la situation) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes

comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid

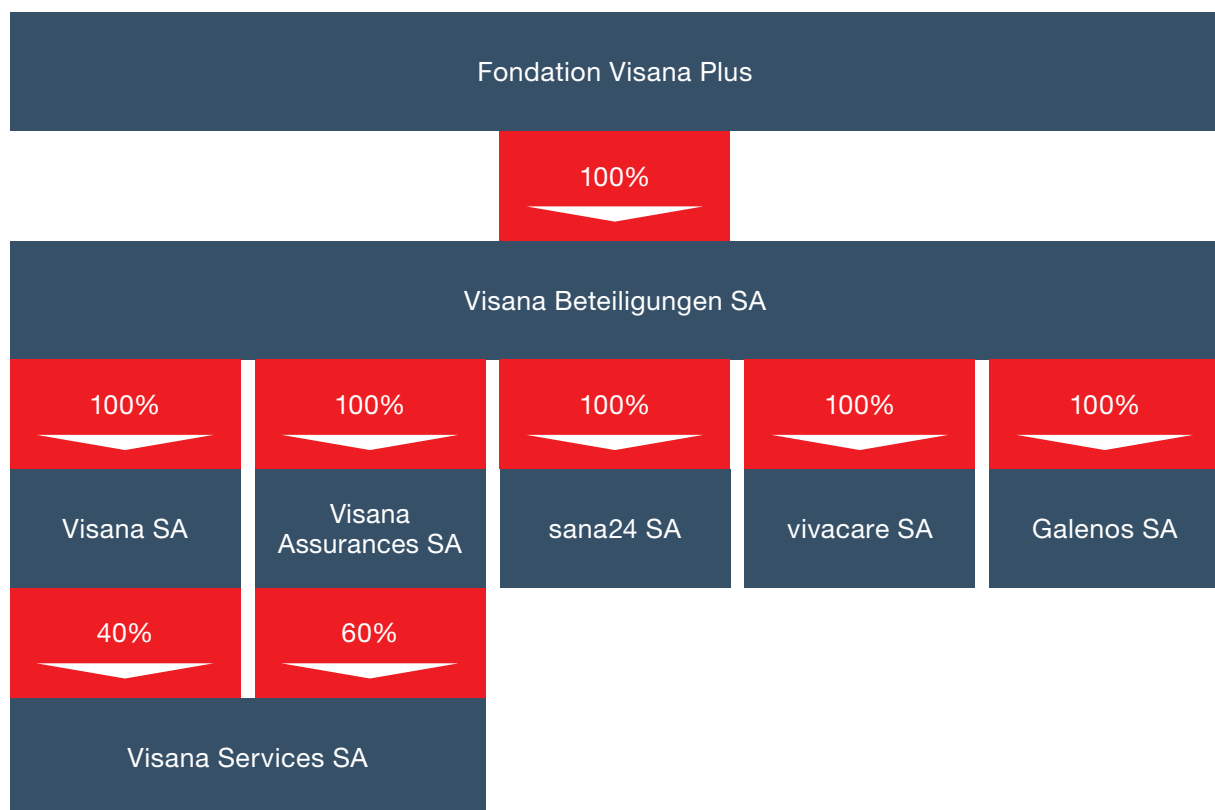
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

Berne, le 1^{er} avril 2020

Structure de la conduite et organisation



Le groupe Visana comprend les huit sociétés suivantes:

Fondation Visana Plus

La fondation possède 100% du capital-actions de Visana Beteiligungen SA. Elle soutient des projets dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention.

Visana Beteiligungen SA

La société de participation possède 100% du capital-actions de Visana SA, Visana Assurances SA, sana24 SA, vivacare SA et Galenos SA. Visana Beteiligungen SA peut détenir des participations de toute sorte. Elle n'exerce aucune activité opérationnelle.

Visana SA

Visana SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), pour l'assurance-accidents obli-

gatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et pour d'autres catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée).

sana24 SA et vivacare SA

Les deux sociétés anonymes sont des assureurs-maladie selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Galenos SA

Galenos SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS), de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Visana Services SA

La société de service assume la gestion opérationnelle de Visana SA, de sana24 SA, de vivacare SA et de Visana Assurances SA. Tous les collaborateurs et collaboratrices sont employés par Visana Services SA.

Les conseils de fondation et d'administration

Le conseil d'administration du groupe Visana a nommé un nouveau président de la direction en la personne d'Angelo Eggli.

Après une procédure de sélection complète et accompagnée par des spécialistes externes, le conseil d'administration du groupe Visana a élu Angelo Eggli comme CEO et président de la direction. Son excellente expertise dans l'industrie de l'assurance et de la branche de la santé, sa longue expérience de conduite au niveau de la direction d'entreprise ainsi que ses connaissances fondées des domaines du marché, de la vente, de l'innovation des produits et de la numérisation ont convaincu le conseil d'administration. Il a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2019, succédant ainsi à Valeria Trachsel, qui dirigeait Visana par intérim depuis le décès d'Urs Roth.

La stratégie de Visana 2019 a été soumise à un examen par le conseil d'administration, qui a décidé de poursuivre de manière conséquente, sur le chemin de la numérisation.

Le conseil d'administration de Visana Services SA est en charge de la haute surveillance sur la direction opérationnelle (direction). Le conseil de fondation et le conseil d'administration des sociétés du groupe Visana se composent des sept membres suivants.

Lorenz Hess, président (1961)	Diplôme fédéral de conseiller en relations publiques. Hess Advisum GmbH. Conseiller national. Divers mandats au sein de conseils d'administration et conseils de fondation. En fonction chez Visana depuis 2014. Président depuis 2017.
Robert E. Leu, vice-président (1946)	Docteur ès sciences politiques, professeur émérite à l'Université de Berne. Auteur de nombreuses publications sur la politique économique et sur la politique de la santé. Chargé de mandats d'expertise et d'évaluation. Divers mandats au sein de conseils d'administration et comités consultatifs. En fonction chez Visana depuis 2007. Vice-président depuis 2014.
Déborah Carlson-Burkart, membre (1969)	Avocate, LL.M avec de nombreuses années d'expérience dans les domaines Legal, Compliance et Governance et dans des entreprises cotées en bourse et soumises à l'autorité de la FINMA, partenaire dans le cabinet d'avocats Wernli Biedermann Partner, à Berne. Divers mandats au sein de conseils d'administration et conseils de fondation. En fonction chez Visana depuis 2016.
Roland Frey, membre (1956)	Diplôme fédéral de conseiller indépendant en entreprise et investissement, disposant de nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'Asset Management, de la banque et des assurances. Plusieurs mandats au sein de conseils d'administration et de conseils de fondation, en qualité de président ou membre. En fonction chez Visana depuis 2016.
Andreas Gattiker, membre (1967)	Dr med et MBA. CEO Hôpital cantonal Obwalden. Divers mandats CA. En fonction chez Visana depuis 2013.
Cornelia Gehrig-Nell, membre (1966)	Licenciée ès sciences politiques et experte-comptable diplômée. CFO Bystronic Group. Divers mandats au sein de conseils d'administration, présidente du comité d'audit et de risques de la banque SLM. En fonction chez Visana depuis 2003.
Stefan Niedermaier, membre (1962)	Entrepreneur, MBA (EDHEC), doté d'une longue expérience dans les domaines de l'informatique et de la numérisation. Propriétaire et président du conseil d'administration de DV Bern AG. Divers mandats dans des conseils d'administration. En fonction chez Visana depuis 2018.

Afin d'accomplir ses tâches de manière efficace, le conseil d'administration dispose des organes spécialisés et des instruments de conduite suivants: Audit and Risk Committee (ARC), Nomination and Compensation Committee (NCC), Investment Committee (IC), Révision interne et Controlling stratégique et gestion des risques. Avec ses examens indépendants, la Révision interne soutient le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de contrôle.

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC prépare tous les thèmes financiers pertinents ainsi que les domaines partiels de la gestion intégrale des risques et des contrôles, qui sont traités par le conseil d'administration à l'occasion d'une de ses séances. Par ailleurs, il surveille de manière continue les évolutions à risque sur le marché de la santé suisse et dans le domaine de la politique de la santé, qui pourraient avoir un impact notable sur Visana.

Nomination and Compensation Committee (NCC)

Le NCC prépare tous les points à l'ordre du jour pertinents en ce qui concerne les nominations et les

rémunérations des membres des niveaux de conduite stratégiques et opérationnels du groupe Visana. Le comité traite par ailleurs de thématiques relatives à la gestion du personnel importantes sur le plan stratégique et assure la révision périodique des documents liés à la politique du personnel.

Investment Committee (IC)

L'IC soutient le conseil d'administration pour ses tâches de contrôle et de surveillance, dans le domaine de la gestion de la fortune. L'IC est responsable de la surveillance de l'adéquation de la gestion de la fortune, de la politique et des stratégies de placement, ainsi que de la coordination et de la surveillance des unités d'organisation en charge de la gestion de la fortune. Par ailleurs, l'IC prépare tous les thèmes pertinents de ce domaine partiel pour les séances du conseil d'administration et surveille les développements présentant un potentiel de risque sur le marché des placements, qui pourraient exercer une influence conséquente sur les comptes annuels ainsi que sur les rendements et les risques escomptés à long terme, des différentes catégories de placement.

Composition des comités du conseil d'administration

	Audit and Risk Committee (ARC)	Nomination and Compensation Committee (NCC)	Investment Committee (IC)
Lorenz Hess		Membre	
Robert E. Leu	Membre		Président
Roland Frey	Membre		Membre
Andreas Gattiker		Président	
Cornelia Gehrig-Nell	Présidente		
Stefan Niedermaier		Membre	

La direction

Le conseil d'administration a nommé un nouveau président de la direction en la personne d'Angelo Eggli, le 4 avril 2019. Le 1^{er} septembre 2019, il a succédé à Valeria Trachsel qui avait dirigé Visana par intérim, depuis novembre 2018. Le président de la direction est le responsable opérationnel de l'entreprise. Il représente Visana Services SA à l'extérieur.

La direction est tenue, par l'intermédiaire de son président, de rendre régulièrement au conseil d'administration des rapports sans réserve au sujet de toutes les activités qui ont une influence importante sur le groupe Visana.

Cession des activités de management

Le groupe Visana n'a pas cédé d'activités de management à des tiers en dehors du groupe. Dans le cadre de conventions de prestations de service, les entreprises du groupe Visana ont chargé Visana Services SA d'exécuter les activités opérationnelles.

Compétences

Le règlement d'organisation de Visana Services SA définit la manière dont la conduite opérationnelle de l'entreprise est déléguée à la direction. En sont exclues les tâches qui sont réservées par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation à d'autres organes. La direction est chargée de l'exécution des décisions du conseil d'administration.

La direction informe régulièrement le conseil d'administration du déroulement des affaires, des nouvelles activités ou champs d'affaires et des projets importants.

Membres de la direction

	Année de naissance	Domaine d'activité	Formation	Entrée Visana
Angelo Eggli	1967	Président de la direction	Avocat, Master of Law (LL. M.) en droit commercial international (Université de Zurich)	2019
Valeria Trachsel	1961	Suppléante de la direction, responsable Sinistres	Spécialiste en assurances sociales avec brevet fédéral, formatrice d'adulte diplômée et Master of Health Administration (MHA)	1988
Stephan Wilms	1963	Responsable du ressort Finances	Économiste d'entreprise diplômé avec formation post-grade en finances à la Boston Business School (BBS)	2010
Patrizio Bühlmann	1961	Responsable Clientèle entreprises	Spécialiste en assurance avec diplôme fédéral. Économiste d'entreprise en assurance (DVA). Integrated Management Executive MBA	2015
Franziska Grossen Feuz	1970	Responsable Droit et Compliance	Avocate, Master of Advanced European Studies (MAES)	1997
Christoph Lanz	1963	Responsable du ressort Informatique	Diplôme fédéral d'informaticien de gestion et licencié en droit	2004
Roland Lüthi	1960	Responsable Clientèle privée	Spécialiste en assurance diplômé, responsable de vente diplômé, International Executive MBA	2007

Cette présentation renseigne sur les membres de la direction opérationnelle du groupe Visana. Tous les membres de la direction sont de nationalité suisse.

Gouvernement d'entreprise

Le groupe Visana respecte les dispositions légales et réglementaires et tient compte des principes de gouvernement d'entreprise du Swiss Code of Best Practice.

Chez Visana, le gouvernement d'entreprise englobe toute l'organisation de l'entreprise ainsi que les instruments de conduite et de controlling, avec lesquels l'entreprise remplit les exigences légales. Visana respecte les lois et les prescriptions des autorités de surveillance et agit selon les exigences du Swiss Code of Best Practice.

Les principes du gouvernement d'entreprise garantissent une culture d'entreprise ouverte et orientée aux valeurs, un développement durable de l'entreprise et une politique d'information transparente. En absence d'indication contraire, toutes les données se réfèrent au 31 décembre 2019.

Conseils de fondation et d'administration

La composition des conseils de fondation et d'administration est basée sur une procédure de sélection standardisée, sur des profils d'exigence spécifiques, sur des compétences techniques, sur l'expérience de conduite ainsi que sur la personnalité et vaut pour toutes les sociétés du groupe Visana en union de fonctions. A cet égard, il est veillé à ce que la diversité soit aussi grande que possible.

Les conseils de fondation et d'administration du groupe Visana sont entièrement composés de membres non-exécutifs qui n'exercent aucune fonction opérationnelle au sein des sociétés du groupe Visana et n'en ont pas exercé non plus par le passé. En outre, les conseils de fondation et d'administration n'ont pas de relation commerciale avec Visana ou les sociétés du groupe qui pourraient les influencer dans leur activité au sein des conseils de fondation et d'administration. En plus de l'auto-

évaluation complexe, le conseil d'administration se soumet également régulièrement à une appréciation externe. Le conseil de fondation et le conseil d'administration sont élus pour un mandat d'une année.

Révision interne

La révision interne soutient le conseil d'administration par le biais de contrôles indépendants. Ces derniers comprennent des vérifications dans le cadre des plans validés par le conseil d'administration. La révision interne dispose d'un droit général de proposition et de motion. Les résultats des vérifications des mandats de révision internes sont transmis entre autres à l'ARC, qui suit la mise en œuvre des mesures d'amélioration convenues ou ordonne des mesures supplémentaires.

Révision externe

En sa qualité d'organe de révision externe, Ernst & Young AG vérifie les comptes annuels du groupe Visana et de ses sociétés. L'honoraire de révision pour l'année 2019 s'est élevé à environ 390 000 francs.

Indemnités

Les honoraires et les salaires des membres des conseils de fondation et d'administration, ainsi que de la direction, sont fixés par le conseil d'administration. Les indemnités versées en 2019 aux membres des conseils de fondation et d'administration (sept membres) se sont élevées à 510 400 francs. Ce montant comprend l'ensemble des indemnités pour la collaboration dans le cadre de comités. Il n'a pas été versé de bonus.

Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 65 700 francs. Les indemnités payées au président de la fondation et du conseil d'administration se sont montées à 142 300 francs.

Les indemnités destinées à la conduite opérationnelle du groupe Visana (sept membres pour 6.5 postes) se sont montées à 1 837 600 francs au total. Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. La part variable est plafonnée et dépend du résultat de l'exercice ainsi que de chaque prestation individuelle. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 317 000 francs. L'indemnité la plus élevée s'est élevée à 345 900 francs, avec des cotisations à la caisse de pension de 65 500 francs, et a été versée au responsable du ressort Finances.

Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte du groupe Visana.

Gestion des risques et compliance

Visana mise depuis des années sur une gestion des risques intégrale et la développe de manière conséquente. Ainsi, les exigences réglementaires qui augmentent constamment sont activement prises en compte.

Gestion des risques

Visana dispose d'une gestion des risques complète et institutionnalisée. Le terme de «risque» désigne pour Visana les événements, actions et changements des conditions-cadres dans l'avenir qui sont susceptibles de mener à un écart par rapport à l'obtention des résultats prévus comme objectifs stratégiques et opérationnels. Chez Visana, la gestion des risques est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques. Ainsi, les conséquences possibles peuvent être identifiées suffisamment tôt et des mesures adéquates mises en place. Aussi bien du point de vue stratégique qu'opérationnel, ce processus fait partie intégrante des tâches de conduite, à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de Visana, appliqué à l'ensemble de l'entreprise et basé sur les risques, s'oriente aux circulaires pertinentes de l'Autorité fédérale de surveillance financière (FINMA), relatives au gouvernement d'entreprise, à la gestion des risques et au système de contrôle interne. La gestion basée sur les outils et standardisée des contrôles (y compris l'évaluation du design et de l'efficacité quant au pilotage du risque) permet d'améliorer la documentation et les rapports relatifs à ces derniers. L'objectif est de garantir et d'attester l'efficacité des contrôles internes. Les processus du système de contrôle interne sont conformes au standard international COSO pour les contrôles internes (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). L'accent est mis sur un environnement de contrôle adapté à l'entreprise, qui renforce la

conscience des collaborateurs et des personnes en charge de conduite quant au contrôle dans le cadre des affaires courantes.

Compliance

Le conseil d'administration et la direction de Visana considèrent la compliance comme un élément central pour une gestion efficace des affaires (gouvernement d'entreprise), dont la responsabilité ne peut pas être déléguée. Cela signifie que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise respectent les lois ainsi que les instructions internes. La charte des bonnes pratiques, l'e-learning sur la compliance ainsi que des séquences d'information, orientées aux degrés de fonction et spécifiques, soutiennent la mise en œuvre d'un comportement conforme des collaborateurs et collaboratrices dans les affaires courantes. Pour Visana, le respect de la compliance n'est pas négociable.

Business Continuity Management

Le Business Continuity Management de Visana fait partie intégrante de la gestion des risques. Il désigne l'approche à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise qui permet de maintenir ou de rétablir les processus opérationnels critiques en situation de crise ou de conditions difficiles ne pouvant pas être prévus. Visana remplit les standards minimaux contraignants de l'Association suisse d'assurances.

Protection des données

Dans le contexte du système de gestion de la qualité certifié, Visana a certifié son service de réception des données, depuis plusieurs années, conformément à la réglementation sur les certifications relatives à la protection des données (VDSZ) et a reçu à cet égard

le label «GoodPriv@cy». Cette certification ainsi que le label de qualité externe attestent que la gestion des factures stationnaires selon SwissDRG de Visana est conforme aux prescriptions légales et efficace. Les deux certificats sont examinés annuellement. La sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs à l'importance et au respect de la protection des données occupe une place centrale chez Visana.

Des formations y relatives ont lieu sur place, en lien direct avec les affaires courantes. Un «Web-Based-Training» obligatoire pour tous les collaborateurs/trices, sur les thèmes de la sécurité de l'information et de la protection des données, est disponible sur l'intranet. Les audits internes et externes garantissent également que cette dernière soit vécue en pratique.

Glossaire du rapport de gestion 2019

OFSP

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est une autorité fédérale de la Confédération helvétique et fait partie du Département fédéral de l'intérieur.

Diminutions des produits

Diminution des produits résultant d'escomptes et de rabais ainsi que d'amortissements de primes.

FINMA

L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) surveille le marché financier suisse en sa qualité d'autorité indépendante.

Compte des mouvements financiers

Instrument servant au rapport sur les mouvements d'argent et les modifications des disponibilités. Le compte des mouvements financiers présente tous les effets sur le plan des disponibilités de l'activité commerciale, des investissements et des activités de financement et indique les interdépendances.

Participation aux coûts

Participation de la personne assurée aux coûts. Elle se compose de la franchise annuelle légale ou individuelle et de la quote-part pour les traitements ambulatoires et en hospitalisation, auxquelles peut s'ajouter la contribution aux frais de séjour à l'hôpital.

LAMal

Loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Prestations

Le terme de prestations recouvre pour Visana le fait de remplir ses obligations contractuelles à l'égard des personnes assurées, sur la base des dispositions du contrat d'assurance et des prescriptions légales.

AOS

Assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Performance

Le terme de performance s'applique dans la terminologie financière à l'évolution des cours ou à l'accroissement de la valeur des titres compte tenu du produit et des coûts.

Primes

La prime est la rémunération fixée par contrat que l'assuré doit à l'assureur pour que celui-ci se charge du risque financier d'un sinistre éventuel.

Action récursoire

Demande de restitution des prestations payées par Visana, dans le cadre d'un accord de recours ou après détermination de la responsabilité civile d'un tiers.

Compensation des risques

La compensation des risques dans l'assurance obligatoire des soins a pour but d'assurer un équilibre des coûts, qui varie en fonction de l'âge et du sexe des assurés. Cet ajustement des différences

liées à la structure des risques est un correctif à la sélection ciblée des risques de la part des caisses-maladie.

Réassurance

Transferts de risques assurés entre les sociétés d'assurance dans le but de répartir les risques.

Quote-part

Partie de la participation aux coûts de l'assuré représentant un pourcentage des coûts de traitements occasionnés à un assuré par un sinistre dépassant le montant de la franchise.

Swiss GAAP RPC

Recommandations relatives à la présentation des comptes suisses. Le but principal de ces standards de la présentation des comptes est d'offrir une

image correspondant aux conditions réelles de la situation relative à la fortune, aux finances et aux rendements.

LAA

Loi fédérale sur l'assurance-accidents

LCA

Loi fédérale sur le contrat d'assurance

Paiements pour les cas d'assurance

Le paiement pour les cas d'assurance recouvre pour Visana le fait de remplir ses obligations contractuelles à l'égard des personnes assurées, sur la base des dispositions du contrat d'assurance et des prescriptions légales.

Contact

Le groupe Visana dispose d'un réseau d'agences qui couvre l'ensemble de la Suisse et qui forme la base de la proximité et du contact avec la clientèle.

Vous trouverez la liste complète de toutes les agences sous www.visana.ch/agences

Le rapport de gestion a aussi été publié en allemand. La langue originale est l'allemand.

Impressum

Editeur

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Bern 15
uk@visana.ch

Layout

Hertig + Co. SA, Lyss

Moins de papier pour protéger l'environnement

Pour des raisons écologiques et économiques, nous renonçons à l'impression du rapport de gestion

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans le présent document; elle désigne toutefois aussi bien les femmes que les hommes.

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Berne 15
uk@visana.ch
Téléphone 031 357 91 11
www.visana.ch



visana
A votre service, tout simplement.